

VOYAGEURS DU MONDE
Société anonyme
au capital social de 3.691.510 euros
Siège social : 55 rue Sainte Anne
75002 PARIS
315 459 016 RCS PARIS

**CONVENTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L.225-38
DU CODE DU COMMERCE**

EXERCICE 2016

**I. CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE 2016 ET PREALABLEMENT
AUTORISEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2016 (à soumettre au vote de l'assemblée
générale 2017)**

*1. Prêt au profit de la Société à consentir par la société **ERTA ALE DEVELOPPEMENT (EAD)***

Nature et objet –

Motivation :

Prêt de EAD (société filiale de Voyageurs du Monde dont cette dernière est Président) au profit de Voyageurs du Monde d'un montant de 9,5 M€ en vue de financer des projets de croissance externe. Ce prêt présente en particulier l'avantage pour la Société d'être consenti dans des conditions plus simples et plus rapides que s'il était octroyé par un établissement de crédit (pas de garantie à consentir, documentation juridique moins lourde, pas de comité de crédit, etc.).

Modalités principales :

Durée de 7 ans ; taux fixe : 1,20% (correspondant à un taux de marché) ; amortissement trimestriel.

Personnes concernées :

Etant rappelé que Voyageurs du Monde est Présidente d'EAD, sont concernés Messieurs Jean-François RIAL, Alain CAPESTAN, Lionel HABASQUE, Frédéric MOULIN et Loïc MINVIELLE (dirigeants de Voyageurs du Monde).

Autorisation par CA du : 18/10/2016

**II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2016 ET N'AYANT PAS ETE
AUTORISEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2016 (à soumettre au vote de
l'assemblée générale 2017)**

*Avenant n°1 à la convention d'impulsion stratégique entre la Société et **AVANTAGE S.A.***

Nature et objet – Motivation

De l'avenant n°1 :

Précision des modalités de détermination de la rémunération (comme indiqué ci-après) des prestations d'assistance stratégique et de développement réalisées par la société AVANTAGE au bénéfice de la société VOYAGEURS DU MONDE au titre de la convention d'impulsion stratégique conclue entre les deux sociétés le 28 août 2013.

Nouvelles modalités (en gras ci-après) :

Versement chaque année n, sur la base des comptes annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de VOYAGEURS DU MONDE, à hauteur de 4,6% du résultat courant avant impôt (**hors dividendes, hors variations de provisions sur titres et créances de participation et hors CICE**) à la clôture de chaque exercice dès lors que le résultat courant avant impôt excède 1,5 million d'euros.

Personnes concernées :

Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Éric BISMUTH (administrateur de Voyageurs du Monde et administrateur d'Avantage) + Avantage (administrateur et actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % dans Voyageurs du Monde)

Date de signature : 17/05/2016

Ratification à prévoir par CA du 26/04/2017

Montant facturé au titre de l'exercice : 480.710€HT

III. CONVENTIONS CONCLUES ET APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES PRECEDENTS ET QUI ONT POURSUIVI LEUR EFFET, SOUMISES A RÉEXAMEN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA à prévoir du 26/04/2017)

- 1. Convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre la Société et AVANTAGE S.A. (autorisation du Conseil d'Administration du 27 août 2013) telle que modifiée comme indiqué au point II ci-dessus*

Nature et objet : Convention qui prévoit la fourniture par AVANTAGE S.A. de prestations d'assistance stratégique et de développement à la Société.

Modalités principales : Cf point II ci-avant s'agissant de la rémunération
La convention est conclue pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} septembre 2013.

- 2. Avenant à la convention de financement par la Société de la **Fondation d'entreprise Insolites Bâtisseurs** (autorisation du Conseil d'Administration du 15 décembre 2011)*

Nature et objet : Contribution financière annuelle de la Société à la Fondation d'entreprise Insolites Bâtisseurs, depuis l'exercice 2013.

Modalités principales : En 2016, la contribution financière s'est élevée à 41.277,50 euros.

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur
Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur
Monsieur Jean-François RIAL, administrateur
Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur
Monsieur Loic MINVIELLE, administrateur

3. Convention de parrainage par la Société de l'Association Insolites Bâisseurs (autorisation du Conseil d'Administration du 15 décembre 2011)

Nature et objet : Parrainage au titre du soutien par la Société de projets de développement durable à réaliser par l'Association Insolites Bâisseurs et de la réalisation de prestations de communication et de promotion de la Société par l'Association Insolites Bâisseurs.

Modalités principales : Au titre de l'année 2016, le parrainage a été de 160.235,50 € H.T euros.

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur
Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur
Monsieur Jean-François RIAL, administrateur
Monsieur Loic MINVIELLE, administrateur